



Procès-verbal du Conseil de gestion

2 octobre 2024

Étaient présents :

- Mme Anne Levade, Présidente de la Fondation,
- Mme Christine Neau-Leduc, Présidente de l'Université,
- Mme Chloé Drappier, membre fondateur (représentant ACCOR, par visioconférence),
- Mme Joëlle Farchy, représentante de l'Université,
- Mme Adeline Gubler, Secrétaire de la Fondation, représentante des personnels BIATSS,
- M. Ulysse Guttmann-Faure, représentant des usagers,
- M. Jean-Marc Lehu, représentant de l'Université (par visio-conférence),
- Mme Sabine Lochmann, personnalité qualifiée (par visio-conférence),

Étaient excusés avec procuration :

- M. Christian de Boissieu, personnalité qualifiée, procuration à Anne Levade,
- M. Philippe Plagnieux, Trésorier de la Fondation, représentant de l'Université, procuration à Adeline Gubler,
- Après 17h : M. Jean-Marc Lehu : procuration à Joëlle Farchy

Étaient absents :

- M. Gérard Bekerman, Vice-président de la Fondation, membre fondateur, (représentant AFER)

- M. Odon Vallet, personnalité qualifiée

Étaient invités et présents :

- M. Pierre Berthemet, représentant du Rectorat,
- Mme Anne-Sophie Coppin, Déléguée générale de la Fondation,
- M. Gilles Moiton, agent comptable de l'Université,
- Mme Roxane Lagier-Eberstein, Chargée de partenariats et de mécénat, Fondation

La présidente ouvre la séance à 16h00 sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 6 juin 2024
2. Approbation du budget prévisionnel 2025
3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 6 juin 2024
4. Renouvellement du contrat de Mme Anne-Sophie Coppin
5. Projets de la Fondation
6. Questions diverses

La présidente donne lecture des procurations.

À titre liminaire, Anne Levade rappelle que les élections de la présidence universitaire auront lieu du 19 au 21 novembre 2024 et que le nouveau conseil d'administration se réunira mi-décembre pour élire le président de l'Université. Entre le 21 novembre et l'élection à la présidence, une période transitoire sera mise en œuvre durant laquelle le conseil d'administration, dans son ancienne composition, votera le budget 2025.

Anne Levade rappelle que, la Fondation étant universitaire, les membres du conseil de gestion émanent du Conseil d'administration. Ainsi le mandat des membres du conseil de gestion prendra fin le 18 novembre 2024 et la présidence de la Fondation le 16 décembre au soir.

En conséquence, elle propose que le conseil budgétaire de la Fondation ait lieu le 14 novembre et non le 20 novembre comme initialement prévu, afin qu'il se tienne avant

les élections. Aucun projet ne sera présenté lors de ce conseil qui portera principalement sur le vote du budget initial 2025.

Par ailleurs, elle informe le conseil de gestion de ce que, à l'occasion de sa réunion du 26 septembre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le placement d'une partie de la dotation initiale de la Fondation auprès de la Banque Populaire, conformément à la proposition votée, à deux reprises, par le conseil de gestion. Elle remercie tout spécialement Gilles Moiton, agent comptable de l'Université, sans lequel les négociations avec la Banque Populaire n'auraient pas été possibles.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 6 juin 2024

Le procès-verbal du conseil de gestion du 6 juin 2024 est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du budget prévisionnel 2025

Anne Levade présente brièvement le budget prévisionnel qui est stable. En effet, les Chaires sont désormais parfaitement pérennes et leurs comptes sont équilibrés. Par ailleurs, le déficit de la Fondation continue à se résorber, non seulement parce que la Fondation récolte de plus en plus de fonds, mais aussi parce que ses dépenses de fonctionnement sont très faibles et que le poste de Roxane Lagier-Eberstein est financé par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans le cadre du projet RAMPE.

Anne-Sophie Coppin ajoute que ce budget prévisionnel est, comme chaque année, construit avec la DAFB et les porteurs de Chaires.

Joëlle Farchy demande quelles sont les dépenses portées sur le centre de coûts financiers de la Fondation.

Anne-Sophie Coppin indique, en réponse, qu'il y a quatre grandes catégories de

dépenses : celles relatives aux chaires, contrats doctoraux, post-doctoraux et dépenses d'engagement pour la recherche ; celles relatives à la masse salariale qui comprennent le salaire de la Déléguée Générale de la Fondation et les salaires des postes liés aux Chaires abritées par la Fondation, postes de CDD contractuels BIATSS ; les dépenses fléchées sur les projets comme la cérémonie des docteurs, le concours international d'éloquence, les projets de l'Université ou des associations étudiantes ; enfin les dépenses de fonctionnement qui comprennent la location des bureaux et le matériel informatique ainsi que les projections d'organisation d'événements partenaires destinés à promouvoir la levée de fonds en 2025.

Anne Levade rappelle que le Conseil d'administration budgétaire est prévu le 5 décembre 2024, mais l'élection du nouveau Président n'aura lieu que plus tard. C'est donc l'ancien Conseil d'administration qui statuera.

Joëlle Farchy s'interroge sur la pérennité des projets engagés et le sort des Chaires. Elle s'inquiète également du poste de Roxane Lagier-Eberstein s'il n'y a plus de lien avec les anciennes équipes de la Fondation, dès lors que le conseil de gestion prendra fin le 18 novembre et que le contrat de Madame Anne-Sophie Coppin prend officiellement fin le 25 octobre 2024.

Anne Levade propose que la question soit abordée lors de l'examen du renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin qui est à l'ordre du jour du conseil.

Christine Neau-Leduc indique qu'elle n'était pas au courant que le conseil de gestion serait dissout avec la fin de sa mandature et qu'une nouvelle équipe devrait entièrement être constituée. Elle pensait que seul le mandat du Président arrivait à échéance.

Anne Levade rappelle que les statuts de la Fondation, modifiés au début du mandat de Christine Neau-Leduc, lient les mandats des membres du Conseil de gestion à celui du Conseil d'administration, et, plus précisément encore que, le mandat des membres du conseil de gestion est de deux ans, soit la moitié, impliquant un renouvellement à mi-mandat du Conseil d'administration. Elle rappelle que Christine Neau-Leduc et le conseil de gestion lui ont renouvelé leur confiance en 2023 pour la présidence de la

Fondation. Elle précise que, bien évidemment, les membres actuels du conseil de gestion pourraient être réélus lors de la prochaine mandature.

Elle rappelle que le budget présenté ce jour est prévisionnel et pourrait donc être légèrement modifié. Le 14 novembre sera présenté le budget initial définitif.

Anne Levade soumet le budget prévisionnel 2025 au vote.

Adopté à l'unanimité

3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 6 juin 2024

Anne Levade rappelle que le bilan des actions de la Fondation a pour objet de présenter une synthèse des rencontres et rendez-vous de la Fondation, les perspectives ou sollicitations à venir, et de faire un point sur les chaires et les projets ainsi que la prospection de mécénat réalisée.

Actualités de la Fondation

Bibracte

Anne Levade informe le conseil de gestion que, sur l'invitation du professeur François Chausson, l'équipe de la Fondation a visité les fouilles de Bibracte le 11 juillet 2024, accompagnée de Sophie Krausz, professeur d'archéologie à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable des fouilles du *murus gallicus*. L'objet de cette visite était de réfléchir à la manière de nouer un partenariat avec le musée de Bibracte, établissement public inauguré sous le mandat de François Mitterrand. Il est envisagé de rechercher des partenaires extérieurs afin de créer une Chaire, portée par Sophie Krausz et ainsi de rattacher Bibracte à la Fondation.

Anne-Sophie Coppin indique que la Fondation est en train de préparer, à *minima*, une convention de partenariat entre Bibracte et la Chaire Delphine Lévy. Si une nouvelle Chaire devait être créée, Sophie Krausz souhaiterait que celle-ci soit internationale, ce qui implique une recherche de fonds internationaux. Il s'agirait, en particulier, de

développer des outils d'intelligence artificielle qui sont une véritable plus-value dans le cadre de recherches archéologiques de cette ampleur. À ce jour des contacts ont été pris avec des entreprises - notamment Microsoft - qui envisageraient de mettre à disposition leur matériel.

Anne Levade rappelle que la création d'une Chaire suppose qu'une somme de 80 000 euros soit réunie mais que la première mise en lien réalisée avec la Chaire Delphine Lévy inaugure de beaux partenariats.

Christine Neau-Leduc ajoute que Bibracte est un endroit exceptionnel conçu pour accueillir des étudiants et des chercheurs et dispose d'un grand campus sur le terrain du musée qui se trouve lui-même à proximité des fouilles.

Rendez-vous organisés à la Fondation

La Fondation a rencontré deux associations susceptibles de la solliciter.

En premier lieu, le 13 septembre, l'association « Une couverture pour l'hiver » qui a pour but de distribuer des vêtements et couvertures chaudes pour les personnes sans domicile fixe dans le cadre de maraudes.

Anne-Sophie Coppin souligne que l'association, créée en 2014, compte plus de 200 membres et que ses actions se concentrent sur le territoire parisien.

En plus des maraudes, les étudiants mènent des actions de sensibilisation et organisent également des conférences et événements pour soutenir leurs actions (des collectes, braderies, concerts et courses solidaires).

Cette association a l'habitude des levées de fonds de type cagnottes litchi, mais cette année étant particulièrement difficile dans le secteur de la levée de fonds, l'association a soumis son projet à la Fondation.

En second lieu, le 20 septembre, l'association « Place au droit », créée tout récemment et constituée de 11 étudiants en droit. Son objet est de « pacifier la société grâce au droit en démocratisant les grands principes juridiques de la société ».

Anne-Sophie Coppin précise que cette association se donne pour mission d'éduquer grâce au droit et de promouvoir son importance notamment au travers de toutes les autres matières (littérature, philosophie, histoire de l'art...). Pour ce faire, l'association

souhaite réaliser des courts-métrages, des vidéos d'une minute pour présenter certains grands articles de loi et expliquer leur raison d'être, par exemple l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Cette association souhaite également réaliser des publications sur les réseaux sociaux, des actions d'initiation dans les écoles et a pour projet de publier une dizaine d'articles d'ici le mois de janvier. La Fondation est donc en attente, pour le mois de janvier, d'éléments relatifs à des projets concrets.

Les chaires

Chaire ESoPs

Anne Levade indique que la Chaire ESoPs a organisé, les 14 juin et 13 septembre, ses premiers séminaires « Parcours de vie et retraite ». Il s'agit de séminaires bimestriels en partenariat avec le groupe Caisse des Dépôts et l'Institut des Politiques Publiques. Leur objet est l'instauration d'un espace de réflexion et de concertation entre les services d'études des administrations et la sphère académique autour des thématiques de la retraite et du vieillissement.

Par ailleurs, le 16 septembre, la Chaire ESoPS a signé un partenariat avec les directeurs des CPAM Île-de-France dans le cadre des Masters « Cadres des Organismes du Secteur Social » et « Cadres de la mutualité, des assurances et de la prévoyance » afin de faciliter l'accueil en stage et en apprentissage des étudiants de ces masters désormais soutenus par la Chaire ESoPS.

Anne-Sophie Coppin ajoute qu'une négociation est en cours avec France Stratégie pour des contrats doctoraux de deux ans et pour un montant de 360 000 euros. Ces contrats pourraient être signés d'ici la fin de l'année civile. Elle souligne que cette Chaire n'a que deux ans et fonctionne particulièrement bien.

Chaire Delphine Lévy

Anne Levade rappelle qu'a déjà été évoqué le partenariat qui pourrait être noué avec Bibracte suite à la visite de la Fondation.

Par ailleurs, les 25 et 26 septembre se sont tenues les Journées d'études dédiées au thème « (D)écrire les œuvres : histoires, enjeux et expérimentations autour des cartels », organisées par Yaël Kreplak avec la participation de Anne Dressen (ENS Ulm-PSL- SACRe / Musée d'Art moderne de Paris) à l'Institut national d'histoire de

l'art (INHA) et au Musée d'Art Moderne de Paris.

Anne-Sophie Coppin souligne que ces deux journées ont eu beaucoup de succès et que les salles étaient combles.

Elle informe également de la parution d'une étude – *Les réserves des musées. Ecologies des collections*, dirigé par Yaël Kreplak et Tiziana Beltrame – qui inaugure le déploiement de la Chaire dans le domaine de la recherche et non plus uniquement dans le domaine de l'enseignement.

Chaire PcEn

Joëlle Farchy indique que le partenariat réalisé avec l'Université Paris 2 Panthéon-Assas a été fructueux et a permis non seulement de mutualiser les réseaux de partenaires mais aussi un véritable apport scientifique et intellectuel.

Les projets

Chœur de Paris 1

Anne Levade informe le conseil d'une rencontre avec le Chœur de Paris 1 à la suite d'un concert auquel l'équipe a assisté. Ce chœur pourrait participer et donner un concert dans le cadre des événements récurrents que la Fondation souhaite organiser pour remercier ses partenaires et en attirer de nouveaux. Elle rappelle qu'un soutien de 7 500 euros par an sur deux ans a été voté lors du conseil de gestion du mois de juin dernier pour le fonctionnement du chœur.

Madame Sabine Lochmann demande qu'il y ait davantage de communication sur les événements auprès des membres du Conseil de gestion afin qu'ils puissent diffuser l'information.

Anne-Sophie Coppin précise que les éléments sont diffusés via le site Internet de la Fondation et sur son compte LinkedIn et elle propose qu'à l'avenir soit ajoutée la mention des membres du conseil de gestion qui ont une page LinkedIn.

Cercle du sport de la Sorbonne (CSC)

Anne-Sophie Coppin confirme que, le 10 septembre, a eu lieu le vernissage d'une exposition soutenue à hauteur de 1 500 euros par le Cercle du Sport de la Sorbonne. Il s'agissait d'une première subvention qui a été très bénéfique dans le cadre de cette exposition.

Juriscup

Anne Levade rappelle que la Juris'cup s'est tenue mi-septembre, ce qui a permis aux étudiants juristes qui y participaient avec le soutien de la Fondation de faire de nouvelles rencontres et de développer leur réseau professionnel. L'opération a en outre constitué une belle opération de communication pour la Fondation, contribuant à accroître sa visibilité auprès de mécènes potentiels.

TGE et Friends of

Anne Levade rappelle que le Conseil de gestion avait voté la possibilité d'ouvrir la Fondation à des financements internationaux avec émission de reçus fiscaux du pays d'origine dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation de France..

La Fondation est désormais partenaire du programme *Friends of America* de la Fondation de France et du programme *Trans Giving Europe* dans le cadre duquel elle a sélectionné les pays de l'alliance *Una Europa* ainsi que la Suisse et le Luxembourg. Une démarche administrative distincte est en cours pour l'ouverture de la Fondation aux dons en provenance du Canada.

En parallèle, la Fondation noue des contacts avec des cabinets d'expertise comptable et de gestion de patrimoine qui sont sources de potentiels mécènes internationaux.

Ulysse Guttmann-Faure demande si le donateur américain anonyme est passé par cette plateforme.

Anne Levade lui répond que non mais que c'est justement l'arrivée de ce donateur anonyme qui a ouvert la voie à la mise en place de ce dispositif, quand bien même il n'en a pas profité. Elle rappelle que ce dernier avait offert 66 700 euros à la Fondation pour l'École des arts et plus précisément pour la section cinéma.

Anne-Sophie Coppin ajoute que ces fonds sont utilisés par l'École des arts pour la rénovation d'un amphithéâtre qui sera doté d'installations numériques permettant des projections de qualité professionnelle ainsi que d'outils de réalisation. Le donateur est évidemment tenu au courant de l'avancée des travaux.

Anne Levade rappelle que c'est également à l'occasion de la réception de ce don que la Fondation a décidé de traduire son site internet en anglais.

Ulysse Guttmann-Faure demande si d'autres Fondations d'universités sont dans le dispositif du TGE.

Anne-Sophie Coppin répond que la Fondation est la seule fondation universitaire à en faire partie mais que la Fondation partenariale Sorbonne Université en est

également membre. Elle précise que la Fondation est, par ailleurs, désormais référencée sur le site des *Friends of America* de la Fondation de France. Une rencontre avec les équipes de la Fondation de France aura lieu le 9 octobre 2024 et un rendez-vous avec les *Friends of America* est prévu courant octobre 2024.

Prospection

Anne Levade attire d'emblée l'attention sur un contexte peu favorable au mécénat compte tenu des incertitudes politiques après la dissolution du mois de juin.

Roxane Lagier-Eberstein indique avoir eu quelques retours positifs d'entreprises qui l'ont invitée à les relancer l'année civile prochaine. Les entreprises qui ont répondu négativement sont unanimes à considérer que l'objet de la Fondation est trop large et, par conséquent, imprécis ; il est nécessaire qu'elle se dote d'un plaidoyer.

Christine Neau-Leduc demande si l'absence de plaidoyer tient aux statuts de la Fondation ou à sa stratégie en matière d'actions.

Anne Levade répond qu'au-delà du contexte politique et national français, les raisons pour lesquelles il est difficile de lever des fonds sont multiples. Tout d'abord, la marque Sorbonne n'est pas de nature à laisser penser aux mécènes que la Fondation a des besoins financiers, à la différence d'autres Universités, notamment périphériques, de la région Île-de-France. Ensuite, le fait que la Fondation soit universitaire et non partenariale contraint son objet : puisque la Fondation est partie intégrante de l'Université, elle ne peut rien faire que ne ferait l'Université et les mécènes ont du mal à comprendre pourquoi l'Université ne le fait pas et sur fonds publics. Enfin, la détermination du plaidoyer de la Fondation relève du choix politique de l'établissement et devra tenir en quelques lignes. Pour l'instant, les projets et les chaires de la Fondation sont très divers, rendant l'exercice difficile.

Anne Levade rappelle que ce point a été abordé dans le cadre des auditions de l'HCERES et devra faire l'objet d'une réflexion approfondie à l'issue des élections à venir et en fonction de l'évolution de la Fondation.

Elle ajoute que la Fondation rencontre également des difficultés pour finaliser certains projets. Par exemple, l'Université a fixé comme règle que les Chaires aient 80 000 euros acquis pour être lancées. Or, un seul partenaire donne rarement une telle somme et il arrive que le temps de réunir plusieurs partenaires, l'un d'eux se décourage et renonce. Il faudrait pouvoir lancer une pré-chaire afin de ne pas perdre

les partenaires intéressés le temps de constituer la somme totale.

Joëlle Farchy soutient l'idée et rappelle que sa chaire a été lancée avec beaucoup de souplesse. Selon elle, il est indispensable d'assouplir la règle et, par exemple, de prévoir que les 80 000 euros puissent être réunis sur deux ans. Elle rappelle que la règle des 80 000 euros avait vocation à éviter une multiplication anarchique des chaires mais il ne faut pas qu'elle devienne un frein alors qu'elle était un garde-fou.

Anne-Levade confirme que si cette règle n'avait pas été imposée, une Chaire supplémentaire aurait pu naître il y a déjà un an. Elle rappelle que c'est le Conseil d'administration qui a fixé cette règle et qui est décisionnaire de toute modification.

Jean-Marc Lehu quitte la salle et donne procuration à Joëlle Farchy.

Anne Levade se dit très favorable à la suppression de cette règle dès lors que chaque Chaire fait l'objet d'une évaluation individuelle par le conseil de gestion. Mais, en l'état, la DAJI et la DAFB émettent un veto à la création de toute nouvelle chaire si les 80 000 euros ne sont pas réunis.

Communication

Anne Levade informe le conseil du développement des liens de la Fondation avec la Dircom. La lettre interne de l'Université réalisée par la Dircom rend compte régulièrement désormais de ce que fait la Fondation.

Sabine Lochmann demande où en sont les contacts avec le Barreau de Paris concernant les projets de l'association « À travers les murs ».

Anne-Sophie Coppin répond que le Barreau de Paris avait été sollicité par la Fondation dans le but d'une mise en relation avec « À travers les murs ». Le partenariat n'a pas encore donné lieu à convention mais les discussions sont en cours entre le Barreau et l'association. La Fondation a donc joué le rôle de facilitateur et elle remercie Sabine Lochmann de l'aide qu'elle a apportée à cette fin.

Anne-Sophie Coppin sort de la salle pour l'examen du point suivant.

4. Renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin

Anne Levade rappelle que le renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin fait chaque année l'objet d'un point de l'ordre du jour du conseil de gestion de rentrée puisque son recrutement initial a eu lieu à la fin octobre. Elle rappelle à cette occasion la chronologie des différents contrats et renouvellements associés d'Anne-Sophie Coppin.

Pour mémoire, elle a été recrutée en octobre 2020 pour 1 an pendant la période d'administration provisoire de l'Université. En octobre 2021, son contrat a été renouvelé à nouveau pour une année, puis, en 2022 et à la demande expresse de la présidente de la Fondation, pour deux ans. C'est ce qui explique que le conseil n'a donc pas eu à se prononcer en 2023.

Si le point est à l'ordre du jour du présent conseil, c'est parce que le contrat d'Anne-Sophie Coppin prend fin le 25 octobre 2024.

Anne Levade précise que, afin de respecter le calendrier de l'Université et d'éviter toute interruption dans le contrat d'Anne-Sophie Coppin, la demande de renouvellement a été adressée à la Direction des ressources humaines au début du mois de septembre. Il s'agissait d'une demande de CDI ou, au moins, de renouvellement pour deux ans. Elle rappelle la compétence et la qualité du travail fourni par Anne-Sophie Coppin ainsi que l'importance de la stabilité sur son poste au sein de la Fondation. Elle insiste sur ce dernier point dans le contexte de renouvellement des instances de l'Université qui entraîne la fin du mandat de l'ensemble des membres du conseil de gestion. Anne-Sophie Coppin est à la fois l'interlocuteur de tous les porteurs de chaires et de projets et de l'ensemble des partenaires de la Fondation qu'elle connaît parfaitement et avec lesquels elle a noué des relations de confiance. C'est en outre sous sa supervision que travaille, dans le cadre d'un contrat de trois ans, Roxane Lagier-Eberstein, recrutée grâce au projet Rampe qui prévoit d'autres recrutements à brève échéance. Confirmer Anne-Sophie Coppin dans ses fonctions de déléguée générale est donc assurément dans l'intérêt de la Fondation.

Anne Levade fait donc part de son étonnement et de sa colère alors qu'elle a été informée hier, qui plus est de manière indirecte, que le renouvellement de Madame Coppin ne serait accordé que pour un an.

Elle ajoute que la Direction des ressources humaines n'ayant pas traité la demande de renouvellement dans un délai raisonnable, Anne-Sophie Coppin ne sera pas

rémunérée à 100% dès le premier mois de son nouveau contrat et ne percevra que 85% de son salaire. Le même dysfonctionnement a d'ailleurs été constaté lors des renouvellements précédents.

Mais, au-delà de cet aspect matériel, qui n'est évidemment ni négligeable ni acceptable, Anne Levade insiste sur le fait que cette décision n'est pas un signal positif au vu du travail d'Anne-Sophie Coppin et de la réorganisation complète de la Fondation qu'elle a menée à bien depuis son recrutement. Elle considère qu'une telle décision met en péril la pérennité de la Fondation alors que de nombreux projets ont été initiés et demandent un suivi au long cours.

Sabine Lochmann demande si les renouvellements à répétition du CDD d'Anne-Sophie Coppin ne conduisent pas à une requalification en CDI. Les comptes étant à l'équilibre, la pérennité de la Fondation n'étant pas engagée avec une dépense démesurée et inappropriée, elle demande sur quelle base il a été décidé de n'accorder le renouvellement que pour une seule année.

Christine Neau-Leduc répond que, dans la fonction publique, le CDD ne répond pas aux mêmes règles que les CDD du secteur privé. En effet, au bout de six ans, le CDD se transforme automatiquement en CDI.

Concernant la décision du renouvellement pour une durée d'un an, elle indique que cela n'a pas fait l'objet d'échanges préalable et qu'Anne Levade et Anne-Sophie n'auraient pas dû en être informées de la sorte. Elle assure que la question sera réabordée dans d'autres réunions.

Elle ajoute que si le contrat d'Anne-Sophie Coppin était renouvelé pour deux ans, cela conduirait automatiquement à un CDI. Or, compte tenu des élections et de la période de transition entre deux présidences de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et ne sachant pas qui sera le nouveau ou la nouvelle présidente, elle a pensé qu'à trois mois près il serait normal que les nouveaux présidents de l'Université et de la Fondation décident de cela pour le bon fonctionnement général de l'établissement.

Elle souligne également qu'elle n'était pas au courant que le conseil de gestion était lié au Conseil d'administration, et pensait que seule la présidence de la Fondation tombait avec la présidence de l'Université.

Anne Levade souligne que sur le plan humain la décision prise n'est pas en adéquation avec la qualité du travail d'Anne-Sophie Coppin. Mais elle n'est pas non plus dans l'intérêt de la Fondation qu'elle risque de mettre en péril. Il est impératif d'assurer une vraie stabilité pour le poste clef de la Fondation car cela garantit la continuité des

projets et des chaires.

Joëlle Farchy regrette vivement l'absence de reconnaissance du travail d'Anne-Sophie Coppin. Elle rappelle qu'elle-même s'est beaucoup investie pour la Fondation dès lors que sa Chaire en fait partie et fait part de son inquiétude quant au sort de la Fondation. Renouveler Anne-Sophie Coppin en CDI serait une manière de pérenniser le travail et les efforts effectués au cours de ces dernières années.

Anne Levade demande à la présidente de l'Université par qui et quand sera prise la décision définitive concernant ce renouvellement.

Christine Neau-Leduc répond que le conseil de gestion peut s'exprimer au sujet de cette décision.

Adeline Gubler demande aussi qu'Anne-Sophie Coppin soit renouvelée dans le cadre d'un CDI ou à *minima* pour deux années.

Joëlle Farchy abonde.

Sabine Lochman demande si juridiquement le conseil de gestion ne devrait pas avoir son mot à dire dans la prise de cette décision.

Anne Levade répond que c'est la raison pour laquelle le point est à l'ordre du jour même si, fondation universitaire oblige, le conseil de gestion n'est pas *in fine* décisionnaire.

Christine Neau-Leduc dit entendre les arguments avancés et indique à nouveau ne pas avoir été au courant que le conseil de gestion cesserait son fonctionnement en totalité. Elle souligne la complexité de sa position et du statut de la Fondation qui limite le pouvoir du conseil.

Joëlle Farchy s'interroge sur le risque réel du non renouvellement d'Anne-Sophie Coppin et rappelle que la Fondation a vocation à continuer à exister et que tous les candidats à la présidentielle sont d'accord avec cela. Elle souligne par ailleurs que même si le conseil de gestion continuait à exercer son mandat il ne pourrait prendre en charge les fonctions de la déléguée générale qui gère la Fondation au quotidien.

Sabine Lochmann rappelle à son tour que l'engagement des acteurs privés est lié à la pérennité des projets de la Fondation. Il en va également de la réputation de la Fondation et de l'Université mais aussi des membres du Conseil de gestion.

Elle ajoute qu'un CDD est une position précaire qui, sur le plan éthique, pose problème.

Christine Neau-Leduc rappelle qu'elle est spécialiste de droit social et connaît la protection du CDD et du CDI. Elle souligne sa sensibilité à la question de la précarité

du personnel.

Ulysse Guttmann-Faure propose que le conseil de gestion s'accorde sur une motion. Chacun s'étant exprimé, Anne Levade conclut le débat en rappelant qu'au-delà de la dimension humaine et personnelle de la décision, elle donne un signal négatif sur la Fondation en termes d'image publique et de réputation.

Afin que la position du conseil de gestion soit clairement exprimée, elle propose que trois propositions soient mises au vote : sur le principe même du renouvellement, sur un renouvellement pour une durée minimum de deux ans et sur une motion par laquelle le conseil fera part de sa préoccupation pour l'avenir de la Fondation.

*Le renouvellement du contrat de Madame Anne-Sophie Coppin est soumis au vote.
Madame Christine Neau-Leduc ne prend pas part au vote.*

Concernant le renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin :

Adopté à l'unanimité

Concernant le renouvellement du contrat d'Anne-Sophie Coppin pour une durée de deux ans au moins :

Adopté à l'unanimité

Anne Levade met au vote la motion suivante :

« Le Conseil de gestion demande à la Présidente de l'Université de revoir la décision de ne renouveler le contrat de Mme Anne-Sophie Coppin que pour une période d'un an. Le Conseil de Gestion considère qu'un renouvellement pour une durée de deux ans est la condition de la pérennité de la Fondation. »

Adoptée à l'unanimité

5. Projets de la Fondation

Anne-Sophie Coppin réintègre la salle.

Una Europa Rugby Challenge

Anne Levade présente le tournoi international de Rugby et le concert des solidarités qu'organise l'Université dans le cadre de l'alliance Una Europa. L'ouverture du tournoi aura lieu le 10 octobre et se poursuivra les 11 et 12 octobre. Les équipes font partie des pays de l'alliance Una Europa. La Fondation est sollicitée par l'Université pour ce projet. Une attention particulière est d'ores et déjà portée à la visibilité de la Fondation dans l'opération.

Anne-Sophie Coppin indique avoir été en lien avec les responsables de la Direction de la Communication afin de déterminer la manière dont la Fondation pourrait prendre place dans le cadre de ces événements dont le Crous et la GMF sont également partenaires.

La Direction de la communication a besoin de 20 000 euros complémentaires pour compléter le budget du projet. Une enveloppe de 10 000 euros a été demandée à la Fondation, répartie en deux parties : 7 000 euros pour l'organisation du projet et trois chèques de 1 000 euros pour les associations de solidarité étudiantes. Ces chèques seraient remis aux associations lors du concert des solidarités prévu le 11 octobre. Elle rappelle que plus le montant voté par le Conseil de gestion sera élevé, plus les montants des chèques aux associations seront importants.

Elle précise que la Fondation a proposé de remettre les chèques le 11 octobre au soir et un trophée honorifique à l'équipe la plus fair-play du tournoi le 12 octobre, puisqu'il s'agit d'un double événement (tournoi de rugby et concert). Cette aide serait accordée moyennant une contrepartie d'image pour la Fondation et constituerait un soutien non négligeable pour les associations.

Anne Levade propose au conseil une aide de 10 000 euros ou plus s'ils le souhaitent. *Ulysse Guttmann Faure indique qu'il ne prendra part ni aux discussions ni au vote eu égard à ses anciennes fonctions au sein de l'une des associations potentiellement bénéficiaires du prix.*

Sabine Lochmann demande de quelle manière les associations sont sélectionnées pour recevoir ces prix.

Christine Neau-Leduc répond qu'elles ont été sélectionnées par le Conseil d'administration. Les trois associations présentes seront « COP1 », « Une couverture pour l'hiver » et « YouAre », toutes trois orientées vers la solidarité.

Sabine Lochmann est en faveur d'une augmentation du budget.

Anne Levade rappelle qu'il s'agit d'une opération de l'Université sur laquelle la

Fondation est sollicitée. Le dispositif est donc maîtrisé par l'Université y compris en ce qui concerne la sélection des associations.

Christine Neau-Leduc expose la programmation de l'Una Europa Rugby Challenge. Le jeudi 10 octobre se tiendra une conférence sur le sport et la santé au sein de l'Académie olympique. Le soir, la Grand Amphithéâtre de la Sorbonne accueillera une cérémonie d'ouverture avec accueil des délégations. Le vendredi 11 octobre se tiendra la première phase sportive d'élimination ainsi que le concert des solidarités le soir. Elle souligne que le prix du billet d'entrée pour les étudiants est de 5 euros. Le samedi se tiendront les derniers matchs.

Elle précise que les fonds de la billetterie seront également reversés aux associations. Anne Levade propose une augmentation à hauteur 13 000 euros afin de partager 6 000 entre les trois associations, soit 2 000 euros par association.

Participation et soutien de la Fondation au projet du tournoi international de Rugby et concert des solidarités de l'Université à hauteur de 13 000 euros (7 000 euros pour l'organisation, 6 000 euros pour les associations étudiantes solidaires).

Ulysse Guttmann-Faure ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

L'Orchestre et Chœur des Universités de Paris (OCUP)

Anne Levade informe le conseil que la Fondation a reçu au mois de juin l'association « Orchestre et Chœur des Universités de Paris » et, plus précisément, Colette Jégouzo et Suzanne Flour qui en sont respectivement présidente d'honneur et secrétaire générale. Il s'agit d'une formation musicale reconnue qui s'est notamment produite à l'occasion du jubilé de l'Université lors d'un concert à la chapelle des Cordeliers.

Elle attire l'attention des membres du conseil de gestion sur un point sensible compte tenu du contexte électoral : le président de l'OCUP est Jean-Marie le Gall, candidat à la présidence de l'Université. Elle rappelle également que si l'OCUP a des liens forts avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il s'agit d'une formation musicale interuniversitaire et non de l'Université.

Christine Neau-Leduc ajoute que l'OCUP est un très bel orchestre des universités de Paris qui produit de superbes concerts, d'autres universités contribuent à ces concerts même si Paris 1 Panthéon-Sorbonne est le plus gros contributeur pour des raisons

historiques. Elle est personnellement favorable à ce que la Fondation les soutienne. Anne Levade indique que l'OCUP recherche des financements mais aussi des lieux de répétition ou de concert et sollicite la Fondation pour 7 500 euros. Anne Levade met la proposition d'une aide de 7 500 euros aux voix.

Participation et soutien de la Fondation à l'OCUP à hauteur de 7 500 euros.

Adopté à l'unanimité

Tiré à part de l'Histoire

Anne Levade présente un projet de l'Université proposé par François Chausson en sa qualité de Vice-président. Il s'agit d'un tiré à part du magazine *l'Histoire* qui aurait pour thématique les docteurs *honoris causa* de l'Université, avec une focalisation sur la figure de Pablo Picasso en lien avec le musée Picasso.

Madame Anne Sophie Coppin rappelle que la Fondation avait déjà financé à hauteur de 7 500 euros un tiré à part dans le cadre du Jubilé de l'Université.

Toutefois, le prix du papier ayant beaucoup augmenté, le budget a augmenté. La demande est désormais de 11 700 euros, soit la moitié du devis, l'autre moitié étant payée par l'Université.

Elle souligne que ce tiré à part est un bel objet de communication et de visibilité pour l'Université et pour la Fondation.

Après échange avec les membres du conseil de gestion, Anne Levade soumet aux voix une demande de 11 700 euros pour le tiré à part de *l'Histoire*.

Participation et soutien de la Fondation au projet de Tiré à part du magazine l'Histoire sur la thématique de la cérémonie des Docteurs Honoris Causa et de Picasso à hauteur de 11 700 euros.

Adopté à l'unanimité

BIS

Anne Levade présente les esquisses de Puvis de Chavannes préparatoires à la fresque monumentale de la Sorbonne et rappelle que, sollicitée par la BIS lors de leur acquisition aux enchères, la Fondation a recherché des mécènes et, entre autres, fait

publier un article dans *la Tribune de l'art*.

Elle précise que la demande de financement ne concerne pas les frais de vente à hauteur de 9 000 euros que la BIS a pris en charge. La recherche de mécènes est restée infructueuse, raison pour laquelle la question est posée d'un financement direct par la Fondation.

Ulysse Guttmann-Faure estime que la Fondation doit soutenir des projets ou des œuvres visibles.

Anne Levade ajoute que si la Fondation décidait de soutenir la BIS il faudrait qu'elle communique et valorise le mécénat de la Fondation. Proposer une visite des collections aux mécènes pourrait être intéressant.

Anne-Sophie Coppin rappelle qu'il y a un lot à 21 000 euros et un lot à 15 000 euros hors frais. La BIS avait initialement demandé que la Fondation subventionne l'une des deux œuvres. Cela n'ayant pas été voté, la BIS a proposé que la Fondation abonde par une enveloppe de 10 000 euros.

Le conseil de gestion souhaite que la demande soit reportée à un prochain conseil.

Report au prochain conseil.

Soirée des partenaires

Anne Levade présente l'idée d'une soirée des partenaires de la Fondation qui permettrait de remercier les partenaires et de faire venir de nouveaux partenaires potentiels. L'événement permettrait aussi de communiquer sur la Fondation et de gagner en visibilité.

Anne-Sophie Coppin précise que l'idée serait d'organiser de manière régulière une soirée des partenaires et un petit déjeuner en fonction des périodes de défiscalisation. Le partenariat de la Fondation avec Paris Musées permettrait de bénéficier d'un lieu culturel pour ces événements. Des entreprises ont été démarchées par la Fondation en vue d'un mécénat de compétence qui permettrait de réduire les frais à engager. Cependant le calendrier électoral de l'Université impliquerait que ces conventions soient signées par la Présidente de l'Université.

Christine Neau-Leduc est d'accord pour signer les conventions si elle en a la compétence.

Nouveau processus proposé au sein de la Fondation : proposition d'une fiche

projet pour les demandes de subvention

Anne Levade propose la création d'une fiche projet inspirée du modèle de la CVEC afin que les associations présentent de façon normée leurs demandes de subvention auprès de la Fondation et les projets faisant l'objet d'une demande de soutien.

Il s'agit de continuer à rationaliser le fonctionnement de la Fondation.

Les membres du conseil de gestion sont tous favorables à l'usage de ce nouveau formulaire.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses

Le conseil de gestion prend fin à 18h20.